



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 016/2023/AONO/REN/DMD/C-GOBO/CIPM-TBEC DU

20/11/2023

Pour la réalisation des travaux de construction d'une Clôture de 600 ml et d'un parking à l'hôtel de ville de Gobo, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord (en Procédure d'Urgence).

Financement : FEICOM/ COMMUNE GOBO, Exercice 2023

Imputation :

1- OBJET

Dans le cadre de la sécurisation des édifices publics, le Maire de la commune de GOBO, **Maître d'Ouvrage**, lance un Avis Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux de construction de la clôture et d'un parking à l'hôtel de ville de GOBO, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord, en procédure d'urgence.

2- CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Le programme architectural de la construction de la clôture de l'hôtel de Ville de GOBO, objet du présent Appel d'Offres, comprend :

- LOT N° 100 : TRAVAUX PREPARATOIRES ;
- LOT N° 200 : TERRASSEMENT ;
- LOT N° 300 : FONDATION ;
- LOT N° 400 : MACONERIE- ELEVATION-ENDUIT ;
- LOT N° 500 : MENUISERIE METALLIQUE ET VITRERIE ;
- LOT N° 600 : GUERITE;
- LOT N° 700 : AMENAGEMENT EXTERIEUR ;
- LOT N° 800 : PEINTURE ;
- LOT N° 900 : PARKING ;
- LOT N° 100 : ELECTRICITE.

3- PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les sociétés et entreprises de droits camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine des bâtiments et du génie civil.

4. FINANCEMENT

Le financement est assuré par le Budget FEICOM, Exercice 2023.

CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier de consultation peut être retiré aux heures ouvrables au secrétariat de la commune de GOBO, dès publication du présent avis.

5. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être obtenu au Service Interne de passation des marchés publics de la commune de GOBO, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême Nord, dès publication du présent avis, contre versement à la Recette Municipale de Gobo d'une somme non remboursable de Soixante Dix mille (70 000) francs CFA.

6. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en charge des finances et dont le montant est de Un Million Neuf Cent Trente Deux Mille Quarante Quatre Franc CFA (1 932 044).

Le Cautionnement provisoire devra être valide pendant cent cinquante (150) jours, à compter de la date limite de remise des offres.

L'absence du cautionnement provisoire dans un dossier de soumission entraîne l'élimination de l'offre. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30e) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Les chèques bancaires mêmes certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

7. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (7) exemplaires dont un (1) original et six (6) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service Interne de passation des marchés de la commune de GOBO Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême Nord, au plus tard le _____ à 12heures, heure locale. Elles devront porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 016/JAONO/REN/DMD/C-GOBO/CIPM-TBEC/2023 DU 20/11/2023

Pour la réalisation des travaux de construction de la clôture et d'un parking à l'hôtel de ville GOBO, Départemental du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord (en Procédure d'Urgence).

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8. RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et technique seront irrecevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

4- FINANCEMENT

Le financement est assuré par le Budget FEICOM, Exercice 2023,

CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier de consultation peut être retiré aux heures ouvrables au secrétariat de la commune de GOBO, dès publication du présent avis.

5- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être obtenu au Service Interne de passation des marchés publics de la commune de GOBO, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême Nord, dès publication du présent avis, contre versement à la Recette Municipale de Gobo d'une somme non remboursable de **Soixante Dix mille (70 000) francs CFA**.

6- CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en charge des finances et dont le montant est de **Un Million Neuf Cent Trente Deux Mille Quarante Quatre Franc CFA (1 932 044)**

Le Cautionnement provisoire devra être valide pendant cent cinquante (150) jours, à compter de la date limite de remise des offres.

L'absence du cautionnement provisoire dans un dossier de soumission entraîne l'élimination de l'offre. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30e) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Les chèques bancaires mêmes certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

7- REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (7) exemplaires dont un (1) original et six (6) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service Interne de passation des marchés de la commune de GOBO, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême Nord, au plus tard le 18/12/2023 à 12heures, heure locale. Elles devront porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°716.../AONO/REN/DMD/C-GOBO/CIPM-TBEC/2023 DU 20/11/2023
Pour la réalisation des travaux de construction de la clôture et d'un parking à
l'hôtel de ville GOBO, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord
(en Procédure d'Urgence).

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et technique seront irrecevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Toute offre non-conforme à la prescription du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le ministère chargé des finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

9- OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres technique et financière aura lieu le **18/12/2023** à 13 heures par la Commission interne de Passation des Marchés Publics de la commune de Gobo.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

10- DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage est de Trois (3) mois, incluant toutes les contraintes à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Il revient aux soumissionnaires de proposer dans leurs offres des calendriers d'exécution adéquats.

11- CRITERES D'EVALUATION

12.1 Critère éliminatoires

- Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Note technique inférieure à 11 sur 13 des critères essentiels.
- Absence d'un prix unitaire quantifié,
- Absence de la Déclaration sur l'honneur attestant du non abandon de marché au cours des trois dernières années et l'absence sur la liste des entreprises défaillantes émises par le MINMAP

12.2 Critère essentiels

Le système de notation des offres se fera par mode binaire (oui/non) et portera sur les critères ci-après dont le détail est donné dans le RPAO :

- | | |
|--|-----------|
| - Présentation générale de l'offre | oui/non ; |
| - Qualification et expérience du personnel technique | oui/non ; |
| - Moyens matériels | oui/non ; |
| - Propositions techniques et méthodologiques | oui/non ; |
| - Les références du soumissionnaire | oui/non ; |
| - Délai d'exécution | oui/non. |
| - Solvabilité financière | oui/non. |

Pour être éligible, à l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires et au moins 11 des 13 critères essentiels.

12- ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et conforme aux critères éliminatoires et essentiels.

13- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

14- COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue des études préalables est de Quatre Vingt Seize Millions Six Cent Deux Mille Deux Cent Quarante Trois (96 602 243)Francs CFA Toutes Taxes Comprises.

15- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service interne de passation des Marchés de la commune de Gobo dès publication du présent avis.

AMPLIATIONS :

- MINMAP (ATCR) ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- Président CPMP (pour information) ;
- Affichage (pour information) ;
- Service des Marchés (pour archivage)./-

Gobo, le 20/11/2023

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GOBO
(AUTORITE CONTRACTANTE)**

